

Agissons ensemble pour un climat scolaire positif

Besoin de soutien par rapport à une situation concernant votre enfant ?

Vous pouvez communiquer avec la
direction de votre école pour en parler.

Voici des ressources utiles :

www.ligneparents.com/
www.preynet.ca/fr/intimidation/parents
www.parentscyberavertis.ca/app/fr/

Cyberintimidation : votre enfant est auteur?



Si vous apprenez que votre enfant fait de la cyberintimidation :

- Parlez-en à un membre du personnel de l'école.
- Faites comprendre à votre enfant que l'espace virtuel est un espace public et que ce qu'on y trouve est accessible à tous.
- Supervisez ses activités en ligne.
- Encouragez-le à faire des interactions positives en ligne.
- Mettez l'ordinateur dans un endroit passant (dans le salon plutôt que dans sa chambre).
- Imposez-lui une conséquence que vous jugez adaptée à la situation.
- Rappelez-lui l'importance de garder les mêmes valeurs que dans le monde réel, de ne jamais écrire quelque chose qu'il ne dirait pas à une autre personne face à face.
- Expliquez-lui que colporter des rumeurs, divulguer des renseignements personnels et diffuser des photos ou des vidéos sans avoir obtenu l'autorisation de l'autre personne peut être tout aussi blessant que de la violence physique.
- Dites-lui qu'il est important de respecter la vie privée des autres, qu'il ne faut pas accéder à leurs fichiers informatiques ou à leur baladeur, téléphone cellulaire, etc.
- Expliquez-lui à quoi il s'expose s'il continue à poser des gestes de cyberintimidation (suspension de l'école, plaintes policières, recours à la justice).
- Rappelez-vous que les enfants de moins de 13 ans n'ont pas le droit d'aller sur Facebook.

Surveillez notre prochaine capsule sur :

La cyberintimidation : Votre enfant est témoin de cyberintimidation ?